

Administration communale
Ixelles
Service Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
B – 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 7B/PU/1053 (Mme A. Coppieters)
N/Réf : AVL/KD/XL-2.429/s.497
Annexe : 1 dossier

Mesdames,

Objet : IXELLES. Place de Londres, 9. Transformation de la façade du rez-de-chaussée.

En réponse à votre lettre du 22 février 2011, en référence, reçue le 2 mars, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 23 mars 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

L'immeuble d'inspiration néoclassique se situe dans la zone de protection de l'ancienne poissonnerie sise rue du Trône 65, à l'angle de la place de Londres.

La demande porte sur la remise en état de la façade d'un rez-de-chaussée commercial qui a été transformé. La hauteur de la vitrine et celle de la porte d'entrée ont été réduites. La façade a été partiellement couverte d'un bardage en bois et un auvent d'aspect rustique a été installé sur toute sa largeur.

Le projet vise à restituer la situation d'origine en rétablissant la vitrine et la porte dans leurs proportions originelles. L'auvent et le bardage en bois seraient démolis. La façade du rez-de-chaussée serait réendueite sur un nouveau soubassement en pierre bleue.

La Commission constate que les intentions sont bonnes mais que le dossier est particulièrement sommaire et que les travaux ne sont pas décrits. La situation d'origine sur laquelle le projet se fonderait pour la restitution de la vitrine et de la porte n'est pas documentée (un sondage sous le bardage pourrait éventuellement apporter des informations complémentaires). Aucun détail technique des nouvelles menuiseries n'est joint, les matériaux et les couleurs ne sont pas précisés.

Par conséquent, si le projet est susceptible d'améliorer la situation existante, rien ne garantit la qualité d'exécution des travaux. La CRMS attire donc l'attention de la Commune sur le soin à apporter à la mise en oeuvre des interventions pour garantir la réussite de l'entreprise (proportions des baies, qualité des matériaux, choix d'un enduit de couleur neutre en harmonie avec le reste de la façade, etc.).

Enfin, la CRMS s'interroge sur l'existence d'un accès indépendant vers les étages. L'immeuble communique-t-il avec celui de la rue du Trône 69 (mentionné sur le croquis) ? Qu'en est-il ?

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO

Secrétaire

C.C. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme O. Goossens) et A.A.T.L. – D.U. (Mme V. Henry).

A. de SAN

Présidente f.f.